

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AC595

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 59

Au début de l'alinéa 103, substituer au mot :

« Deux »

le mot :

« Quatre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le nombre de représentants des salariés élus au sein du conseil d'administration de la société France Médias.

Les salariés des différentes sociétés de la holding subiront de plein fouet les changements organisationnels issus de cette réforme. Ils ont donc toute leur place au sein du conseil d'administration de la holding.